

SAINT FRANCOIS: Résultats de l'enquête sur le terrain actuellement affecté
comme Cimetière - Désaffectation - Décision de vente

Le Secrétaire donne lecture du rapport:

Un terrain avait été acquis pour être affecté comme cimetière dans de la section de Saint-François. Ce terrain d'environ deux mille mètres carrés se trouvait en fait sur le territoire de Montgaillard.

Depuis son acquisition, on a construit un mur de clôture d'environ 200 mètres linéaires.

Mais en raison essentiellement de son éloignement du centre du village et de l'église, le cimetière n'a reçu aucun mort. Les campagnes de presse ont donné à cette affaire un caractère d'aventure digne de clochellerie.

Devant les protestations qui ont été faites, une enquête a été prescrite il y a deux mois. 33 personnes ont répondu. Et les 33 ont protesté véhémentement contre le choix de ce terrain et demandé que le cimetière soit édifié au centre du village et autant que possible tout près de l'Eglise.

Après diverses recherches nous n'avons pu obtenir qu'une seule proposition de M. Edouard HOARAU pour un terrain d'environ deux mille mètres carrés situé à proximité de l'Eglise.

Dans ces conditions, motif pris, des arguments qui précèdent, nous vous demandons de désaffecter le terrain dudit cimetière de Saint-François et de nous autoriser à le vendre par les voies régulières.

Je vous prie de m'autoriser à réaliser cette vente./.

Le MAIRE. - Quelqu'un demande-t-il la parole?

Aucune observation n'étant faite, le Maire met aux voix le rapport qui est adopté à l'unanimité.

*Vu et autorisé.
M. Denis le 9 juillet 1960
P. le Préfet en mission
Le 11/07/60, Directeur de Cabinet
Alger*